

ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCILCONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

RESTRICTED

E/CN.7/SR.W.74
28 May 1948

ORIGINAL : FRENCH

COMMISSION DES STUPEFIANTS

Troisième Session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SOIXANTE-QUATORZIÈME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 20 mai 1948, à 10 heures 30.

Président: M. Stane KRASOVEC Yougoslavie

Vice-Président: M. C.L. HSIA Chine

Rapporteur: M. A. KRUYSSSE Pays-Bas

Membres:

Canada	Le colonel G.H.L. SHARMAN
Egypte	M. Mohamed Amin ZAKY
France	M. Gaston BOURGOIS
Inde	M. Gopala MENON
Iran	M. A.G. ARDALAN
Mexique	M. Saturnino GUZMAN
Pérou	Dr. Jorge LAZARTE
Pologne	M. Joseph A. STAWSKI
Turquie	Dr. Cemal KIPER
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. V.V. ZAKUSOV
Royaume-Uni	M. Thomas HUTSON
Etats-Unis d'Amérique	M. MORLOCK

Secrétariat:

M. L. STEINIG	Directeur de la Division des stupéfiants
M. V. PASTURCH	Secrétaire de la Commission

SUITE DE LA REVISION DES COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SEANCES
DE LA COMMISSION (documents E/CN.7/SR.W.55 à E/CN.7/SR.W.61)

Document E/CN.7/SR.W.55

Le texte suivant est substitué à celui de la dernière phrase du deuxième paragraphe de la page 9 : "L'objet de l'amendement proposé par le Royaume-Uni est de permettre à la métropole de ratifier rapidement le protocole."

A la fin du deuxième paragraphe de la page 10, la phrase suivante est substituée à la dernière phrase de ce paragraphe : "Il explique que la proposition du Royaume-Uni a pour objet d'insérer dans le protocole une clause qui n'y figure pas."

La phrase suivante est ajoutée à l'avant-dernier paragraphe de la page 11 : "Quelle est la période de temps nécessaire aux Puissances coloniales pour consulter leurs colonies ? C'est la seule question qui se pose."

La phrase donnant le résultat du vote est amendée comme suit : "... par 9 voix contre une et 4 abstentions..."

Document E/CN.7/SR.W.56

Le commencement de la seconde phrase du deuxième paragraphe de la page 5 est modifié comme suit : "Il pense qu'il est possible qu'une préparation n'ait pas d'effets nuisibles..."

La fin de la même phrase, après le mot "cocaïne", est modifiée comme suit : "A son avis, la Commission aurait peut-être avantage à examiner s'il sied d'incorporer dans le présent protocole une disposition analogue à celles qui figurent dans les Conventions antérieures."

Plusieurs corrections sont apportées au troisième paragraphe de la page 5, amendant comme suit les quatrième et cinquième phrases de ce paragraphe : "A l'appui de sa thèse, il cite l'exemple du Canada et des Etats-Unis d'Amérique où la consommation

de parégorique a été excessive et si bien que des mesures législatives ont dû être prises ultérieurement à cet égard. Ce produit pouvait être acheté sans ordonnance, mais l'expérience a montré qu'on ne pouvait le considérer comme inoffensif lorsqu'il est pris en quantité excessive."

L'avant-dernière phrase du paragraphe est modifiée comme suit : "Des lois spéciales ont dû être promulguées aux Etats-Unis comme au Canada et des mesures sérieuses, telles que la limitation des stocks achetés par des détaillants, prises à l'égard de ces préparations".

Dans le deuxième paragraphe de la page 7 les mots "chaque article" sont remplacés par "ces articles".

Dans le troisième paragraphe de la page 10, le mot "préparation" est inséré à la sixième ligne du second paragraphe de la page 10. Le mot "préparations" est inséré entre les mots "certain" et "pourrait".

A la troisième ligne du cinquième paragraphe de la page 11 le mot "document" remplace le mot "texte".

Dans le second paragraphe de la page 11, la deuxième phrase est amendée et se lit comme suit : "Ce verbe semble vouloir dire que les divers Etats parties au protocole sont libres de faire part ou non des renseignements dont ils disposent."

Document E/CN.7/SR.W.57

A la troisième et à la quatrième lignes de la page 3, la fin de la phrase est corrigée comme suit : "Mais elles ne seront pas les seules à en produire."

A la huitième et à la neuvième lignes lire : "Si de telles entreprises lancent sur le marché une nouvelle drogue synthétique."

A la fin de la même phrase, à la onzième ligne du paragraphe, substituer le mot "limiter" au mot "d'interdire".

Aux douzième et treizième lignes, remplacer la phrase qui commence après le mot "drogue" par la phrase suivante : "toutefois il ne sera pas toujours facile de limiter la fabrication de ces drogues par les compagnies autorisées à en fabriquer par la Convention de 1931."

A la dernière ligne du premier paragraphe, le mot "politique" est remplacé par le mot "économique".

A la dernière ligne du deuxième paragraphe, les mots "à restreindre cette liberté" sont remplacés par "à appliquer les restrictions qu'elle préconise".

A la sixième ligne du deuxième paragraphe de la page 4, le mot "permettra" est remplacé par le mot "permet".

La phrase suivante est substituée à la seconde partie de la dernière phrase du deuxième paragraphe : "...stupéfiants; toutefois ses dispositions ne comportent aucune restriction du nombre des usines."

Le troisième paragraphe de la page 4 est amendé comme suit : "M. Krusse propose donc à la Commission d'examiner s'il convient de rédiger une nouvelle recommandation ou d'inclure dans le texte final du projet de protocole, une disposition ayant pour objet de demander aux Gouvernements de restreindre le nombre des compagnies autorisées à fabriquer des stupéfiants et autres "drogues".

A la quatrième ligne du quatrième paragraphe de la page 5, lire : "...que certains pays se dérobent aux obligations précises établies par les Conventions internationales...", mettant ainsi au pluriel le mot "obligations".

A la seconde ligne du deuxième paragraphe de la page 6, insérer le mot "illicite" entre les mots "trafic" et "des stupéfiants nouveaux".

A la dernière ligne du quatrième paragraphe de la page 6, lire: "... de régions-clé pour le trafic illicite mondial des stupéfiants"; cette rédaction venant se substituer à l'ancienne.

A la page suivante, ajouter à la fin du quatrième paragraphe de la page 8: " Il demande également la permission de présenter en temps voulu ses commentaires à ce rapport".

A la suite de l'intervention de M. LAKY (Egypte) ainsi corrigée, insérer: "Le PRESIDENT déclare qu'il est pris note de ces observations."

La deuxième partie du dernier paragraphe de la page 9 est amendée comme suit: " ... Commission, toutefois, les pays qui ne seraient pas en mesure de fournir sous forme de résumé des rapports complets devraient en informer par écrit la Commission en expliquant pourquoi certaines données ne sont pas fournies."

La première phrase de la page 11 est supprimée.

A la cinquième ligne du troisième paragraphe de la page 13, le mot "bulgares" est substitué au mot "yougoslaves".

A la huitième ligne du même paragraphe, le nom suivi d'un point d'interrogation doit se lire correctement "Hranoiznos". Le même mot "Hranoiznos" remplace le mot figurant entre guillemets à la première ligne du deuxième paragraphe de la page 14.

A la quatrième ligne du quatrième paragraphe de la même page, le mot "bulgares" est inséré après le mot "autorités".

A la seconde ligne du 4ème paragraphe, le mot entre guillemets doit se lire "Hranoiznos".

Document E/CN.7/GR.W.58

A la fin de la dixième ligne du second paragraphe de la page 2, le mot "rapport" doit figurer au pluriel, pour dire: " et des rapports sur le trafic illicite."

Le commencement de la quatrième phrase du même paragraphe est modifié comme suit: "Il est certain que la Commission aurait pu procéder, au cours des journées de vendredi et de samedi, à l'examen des rapports annuels et des rapports sur le trafic illécite, sans le concours des services qui n'étaient pas disponibles."

La phrase suivante est ajoutée à la fin du quatrième paragraphe de la page 3: "Il attire également l'attention sur le fait qu'une autre Commission a siégé le vendredi."

La deuxième phrase du second paragraphe de la page 4 est modifiée comme suit: "Il est difficile d'attribuer les parts de responsabilité dans cet incident, le Secrétaire général des Nations Unies n'ayant peut-être pas été en possession de renseignements complets au moment où il a pris sa décision."

A la treizième ligne du second paragraphe de la page 5, le chiffre de "430 tonnes" doit être remplacé par: "450 tonnes"; de même, à la 16ème ligne, le chiffre de "230 tonnes" doit être remplacé par "250 tonnes". A la dix-neuvième ligne du même paragraphe, le mot "estimée" est remplacé par le mot "évaluée". La dernière phrase du paragraphe est amendée comme suit:

" Le représentant des Etats-Unis d'Amérique ne pense pas que le représentant de l'Iran désire faire figurer dans le rapport le chiffre de 44 millions de dollars, une erreur de calcul s'étant manifestement produite."

A la troisième ligne du troisième paragraphe de la page 8, substituer le mot "juillet" au mot "janvier". La fin de la dernière phrase du même paragraphe est modifiée comme suit: "... concernant les envois d'opium vers l'Extrême-Orient, effectués depuis cette date".

La phrase qui commence à la quatrième ligne du troisième paragraphe de la page 9 est modifiée comme suit: " En accord avec

la procédure adoptée par la Commission dans le passé, les Gouvernements sont requis de communiquer leurs rapports...."; la date figurant à la fin de cette phrase est corrigée et doit se lire: "31 mars".

A la troisième ligne du dernier paragraphe de la même page, la date du 25 mars qui y est mentionnée à deux reprises doit être remplacée par: "21 mars". A la dernière ligne du même paragraphe, lire: "Le rapport pour 1946 comprend donc les deux premiers mois et vingt et un jours de".

A la fin du second paragraphe de la page 10, le mot "examiné" est remplacé par le mot "résumé".

A la quatrième ligne du quatrième paragraphe de la page 10, lire: "à la fin de la page 44 du texte anglais..." .

A la huitième ligne du quatrième paragraphe de la page 13 la fin de la phrase "et fourni les renseignements relatifs à la Palestine" est supprimée.

A la deuxième ligne du quatrième paragraphe de la page 14, lire: "défaillances d'une partie de la population" au lieu de: "lacunes de son administration".

A la fin du premier paragraphe de la page 15, ajouter: "... les mesures prises pour supprimer le trafic illicite".

Document E/CN.7/SR.W.59

A la fin de la première phrase de la page 6, lire: "par une maison syrienne" au lieu de "par des maisons syriennes".

A la neuvième ligne du deuxième paragraphe de la page 6, la phrase est coupée en deux; une nouvelle phrase commence après le mot "Syrie" et se lit comme suit: "M. Anslinger suppose que le Gouvernement syrien répondrait selon toutes probabilités dans le même sens que le Gouvernement irakien. A l'avant-dernière ligne de ce même paragraphe, lire Irak, au lieu de Iran.

A l'avant-dernière ligne de l'avant dernier paragraphe de la page 7, remplacer le mot "énormes" par le mot "importantes".

A la quinzième ligne de la page 9, ajouter les mots: "aux règlements sur les stupéfiants", après le mot: "infractions".

A la dix-huitième ligne de la page 10, lire comme suit le membre de phrase après le mot: "effectuée" : " ... depuis bien des années sur le continent nord-américain, a été opérée en 1947 à Vancouver."

A la quatrième ligne de la page 12, lire comme suit la fin de la phrase après le mot "établie":

"... parce que les Gouvernements qui ont envoyé leurs rapports de saisies ont déclaré que cet opium est d'origine inconnue, ou n'ont fourni aucun renseignement à ce sujet."

A la quatrième ligne du deuxième paragraphe de la même page, lire comme suit la fin du paragraphe, après les mots: "ainsi qu'à"

" ... l'épreuve sévère à laquelle l'administration a été soumise au cours des derniers mois. Le Gouvernement de l'Inde demande donc un sursis jusqu'à la fin de juin 1948."

A la deuxième ligne de la page 14, remplacer "un tableau" par "une analyse".

Modifier comme suit la fin de la dernière phrase du premier paragraphe de la page 14: "Il est indispensable, en effet, d'analyser les chiffres en tenant compte de l'importance que présentent les divers territoires du point de vue de la toxicomanie et du trafic illicite."

A la fin de la phrase, à la quatorzième ligne de la page 14, lire: "des points de l'ordre du jour, qui, à son avis, ne présentent pas un caractère d'urgence."

Document E/CN.7/SR.W.60

Lire comme suit la phrase qui commence à la ligne 20 de la page 2 : "M. Menon déclare que l'on a recours à des procédés plus énergiques pour supprimer cet odieux trafic."

Dans la dernière phrase de cette page, arrêter la phrase après les mots "notamment de l'opium" et lire ensuite : " Ils ont déjà sacrifié une grande partie de leurs revenus par suite de la prohibition de l'alcool."

A la troisième ligne de la page 5, ajouter le mot : "illicite" après le mot "opium."

A la cinquième ligne du troisième paragraphe, ajouter : "dans des régions éloignées" après "à des fins médicales."

A la sixième ligne du troisième paragraphe, lire comme suit la fin de la phrase après les mots "de débits d'opium": "dans les grands centres urbains comme Calcutta et autres ports."

A l'avant dernière ligne du même paragraphe, lire "600 dollars" au lieu de "900".

A la cinquième ligne du dernier paragraphe de la page 5, arrêter la phrase après le mot "débits" et lire ensuite : "Jusqu'à ce jour, en 1948, ils ont déjà procédé à dix saisies d'opium dans l'Inde, ce qui représente plus de saisies qu'ils n'en avaient faites au cours de la période correspondante de 1947."

A la dixième ligne de la page 14, après : "Il résulte que...", ajouter : "pour le premier trimestre de 1948, dans cinq saisies...".

La sixième ligne de la page 15 se lit : "... qui occupent l'Allemagne communiquent aux Gouvernements des pays ..."

Document E/CN.7/SR.W.61

La seconde phrase du troisième paragraphe de la page 3 est modifiée comme suit : " Le Gouvernement mexicain est résolu à détruire cette nouvelle industrie criminelle, toutes considérations de santé physique et morale du peuple mexicain mises à part."

A partir de la page 4, lire "Max Gossman" au lieu de "Max Grossman" toutes les fois que ce nom est cité dans le document.

A la première ligne du second paragraphe de la page 5, omettre le mot "grande" avant le mot "partie".

La phrase commençant à la troisième ligne du troisième paragraphe de la page 5 doit se lire comme suit : "Ces terrains sont utilisés pour le trafic illicite par des avions qui amènent aux Etats-Unis des stupéfiants dont une partie parvient au Canada".

A la cinquième ligne du quatrième paragraphe, lire : "qui transportent des drogues eux-mêmes "au lieu de : "qui transportent des drogues sur leur personne".

La première phrase du troisième paragraphe de la page 6 doit se lire : "M. GUZMAN (Mexique) soumet aux représentants des Etats-Unis et de l'URSS certaines photos se rapportant au cas Gossman et à d'autres cas et rappelle que Gossman a été condamné avant la promulgation de la nouvelle loi, laquelle ne permettra pas qu'il soit relâché sur caution puisqu'elle n'a pas effet rétroactif."

A la deuxième ligne du dernier paragraphe de la page 6,
lire : "M. Guzman déclare que la Convention de 1936 sera ratifiée
par le Gouvernement du Mexique dans un proche avenir ", au lieu de :
"sera vraisemblablement ratifiée..."

A la dernière ligne du paragraphe 9, lire : "...regrette de
devoir attirer l'attention des membres de la Commission sur la
nécessité de ne pas considérer ces conclusions scientifiques
comme absolument certaines avant de les avoir dûment analysées."

A la troisième ligne du dernier paragraphe de la page 10,
lire : "Des améliorations sont encore nécessaires dans le domaine
des recherches scientifiques", au lieu de " des améliorations sont
encore possibles".

La séance est levée à 13 heures.